



# **EtherEnergy**

**Champs photovoltaïques éco-responsables**



## PROJET AGRIVOLTAÏQUE

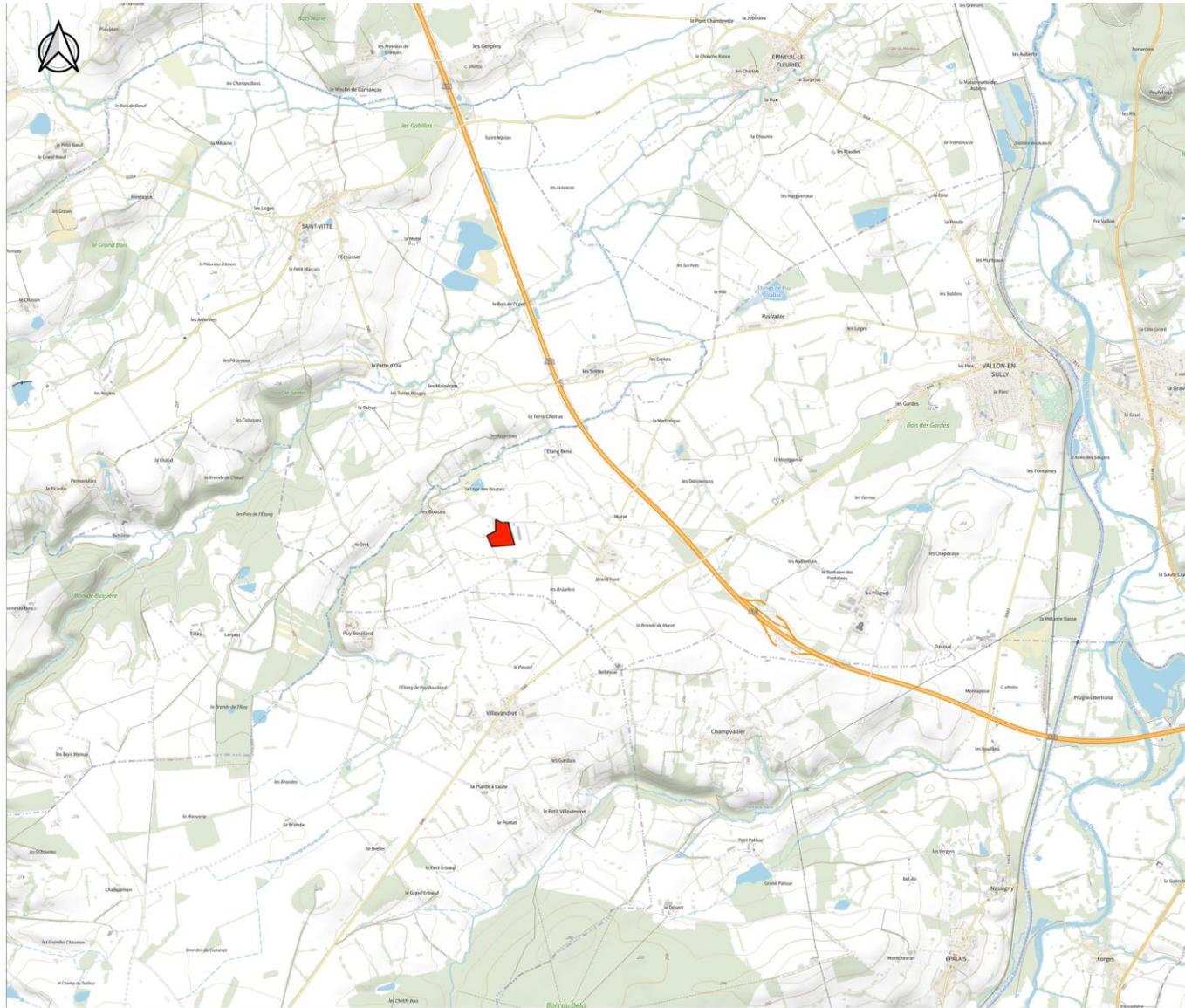
Francis GUYONNET

Ateliers Bovin

Vallon-en-Sully (03190)

# **ANALYSE DES ENJEUX AUTOUR DU PROJET**

# CARTE DE SITUATION – 1/25 000 – ANNEXE 3



## Vallon-en-Sully - Guyonnet -

 ZIP

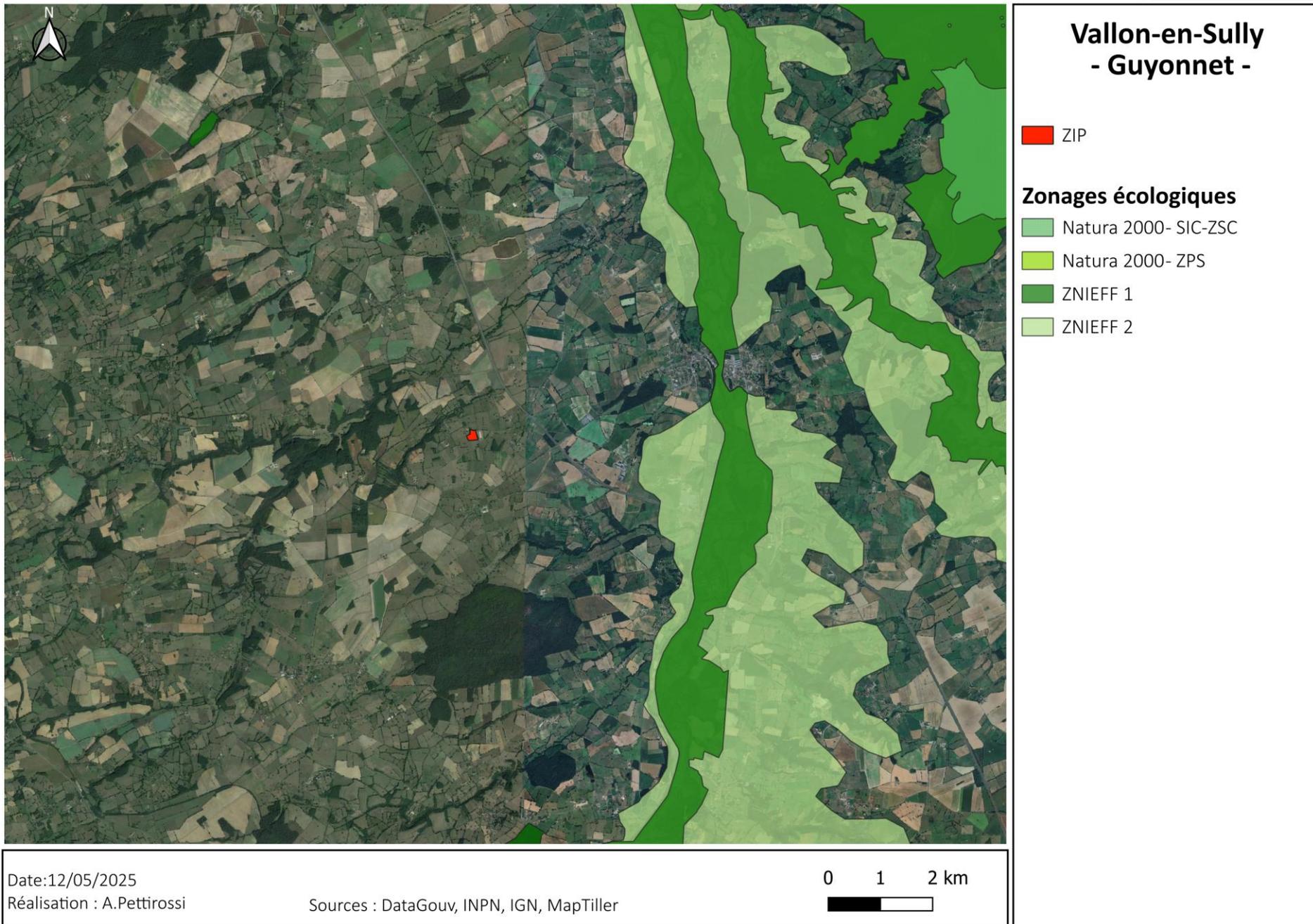
Date:12/05/2025  
Réalisation : A.Pettrossi

Sources : DataGouv, INPN, IGN, MapTiller

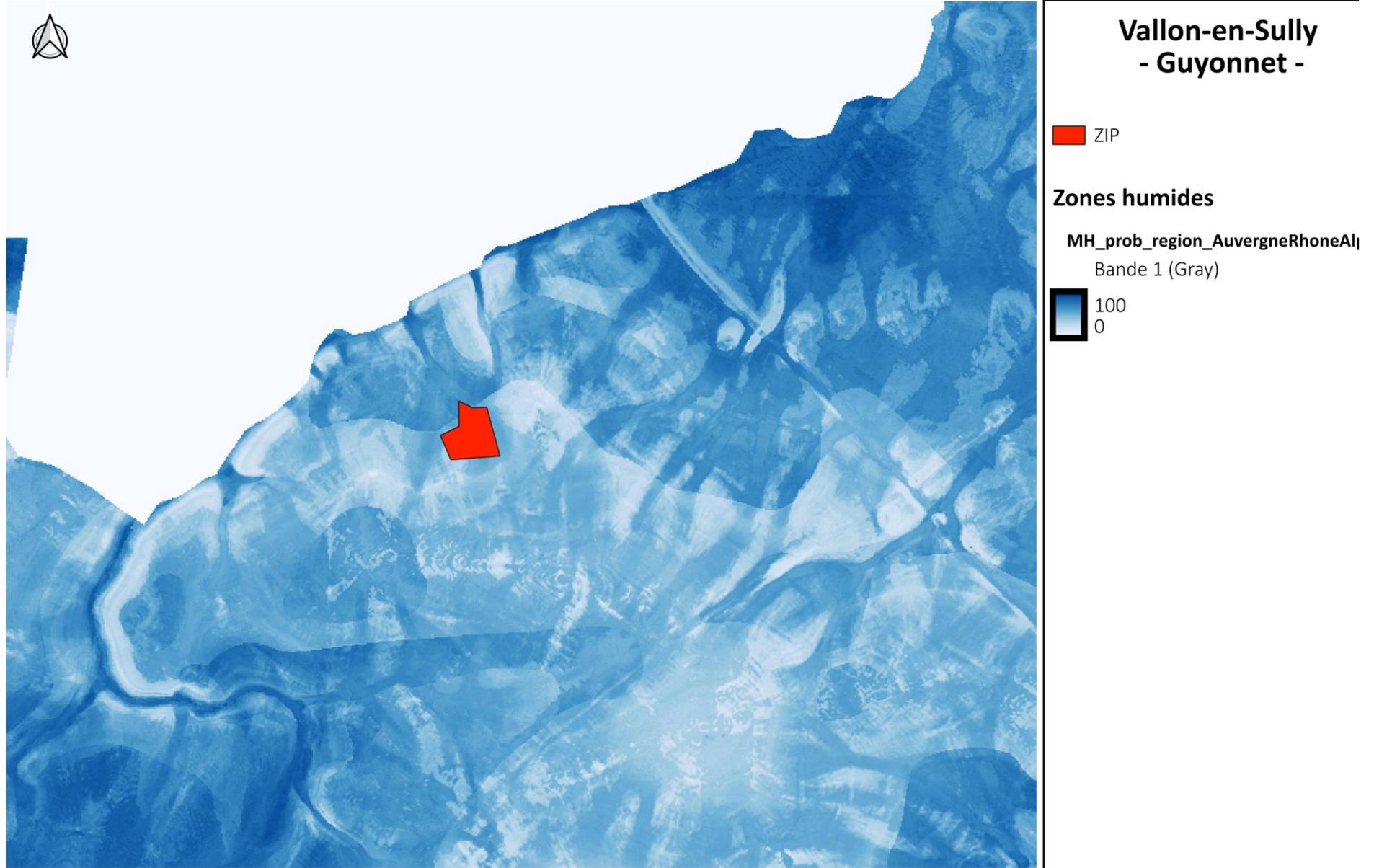
0 750 1 500 m



# SYNTHESE DE ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX – ANNEXE 7



# PRÊTER ATTENTION AUX ZONES HUMIDES



Date:12/05/2025  
Réalisation : A.Pettirossi

Sources : DataGouv, INPN, IGN, MapTiller

0 250 500 m



# SYNTHESE DE ENJEUX PAYSAGERS



## Vallon-en-Sully - Guyonnet -

 ZIP

### Zonages paysager et patrimoniaux

 Protection des abords des  
monuments historiques- 500 m

 Bâtiments classés ou inscrits

 Sites classés et inscrits-  
Auvergne-Rhone-Alpes

Date:12/05/2025

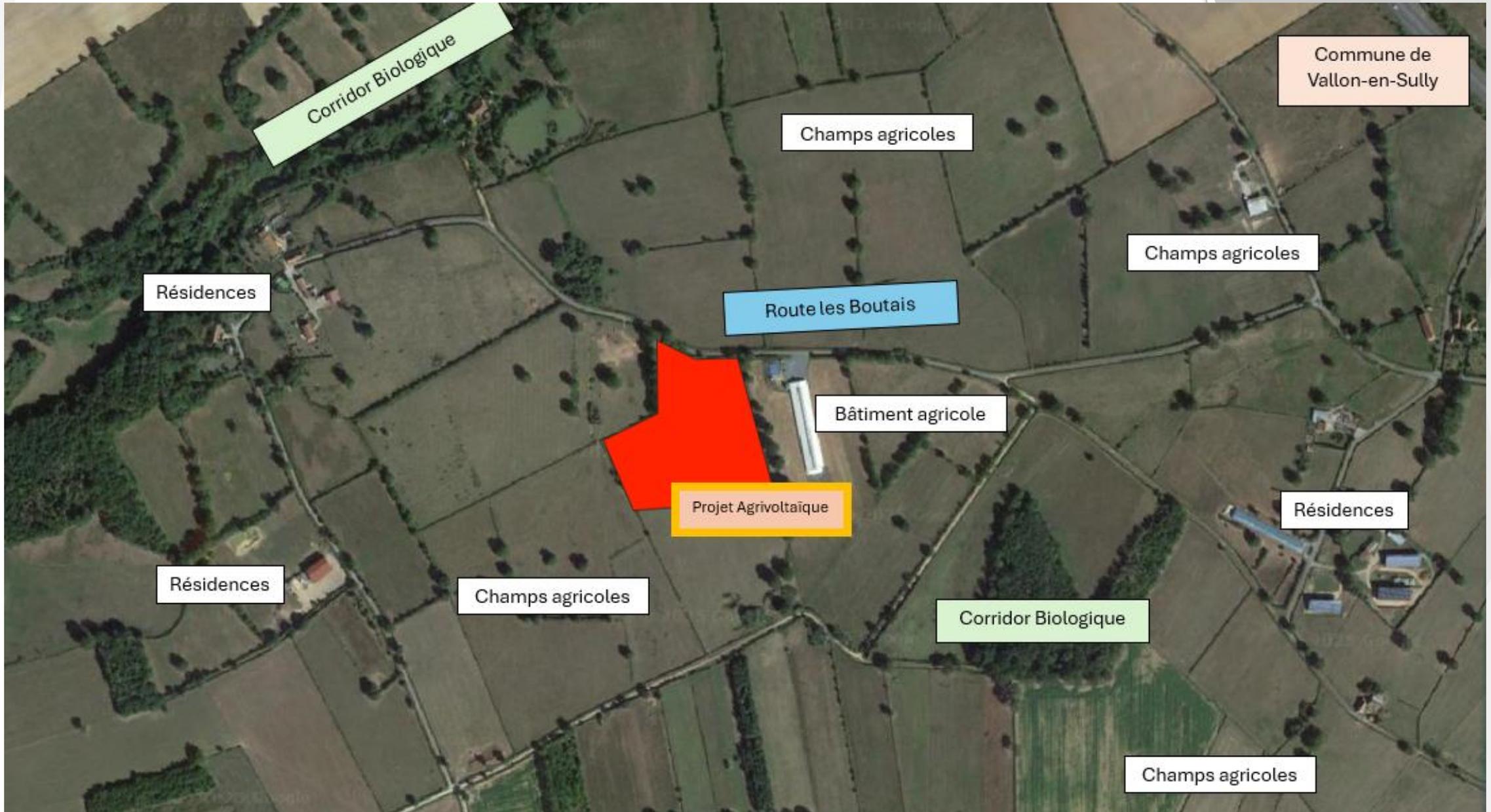
Réalisation : A.Pettirossi

Sources : DataGouv, INPN, IGN, MapTiller

0 1 2 km



# PLAN DES ABRODS DU PROJET - ECHELLE 1/5000 - ANNEXE 6



# PRÊTER ATTENTION AUX ENJEUX URBANISTIQUES

**VALLON-EN-SULLY (03297)**

Parcelle YD 0135

[Fiche détaillée à la parcelle](#)

[Afficher la page territoire](#)

**DOCUMENTS D'URBANISME**

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de VALLON-EN-SULLY, dont la dernière procédure a été approuvée le **15/04/2022**.

Zone classée A, Zone à vocation agricole

[Ensemble des pièces écrites >](#)

[Téléchargez l'archive complète](#)

[Plus d'informations](#)

[Documents antérieurs](#)

Certaines informations font l'objet de restrictions de visualisation et peuvent ne pas être affichées ici. Voir FAQ.



Plan Local d'Urbanisme (PLU) sur la commune de Vallon-en-Sully

**Classer ZA**

L'agrivoltaïsme peut-être déployé sur les terrains classifiés ZA

# ASSURER L'INTÉRÊT AGRONOMIQUE DU PROJET À L'AGRICULTEUR

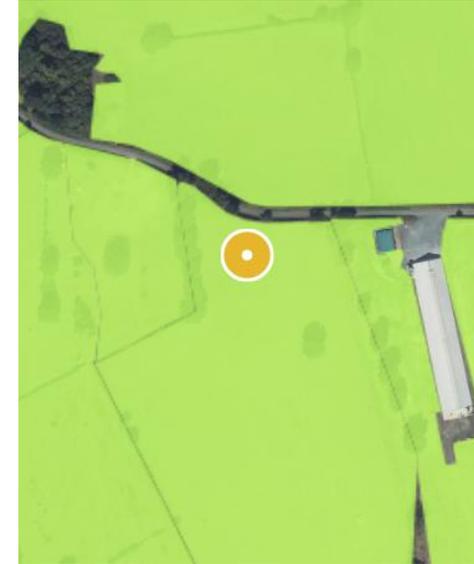
## Assolements

Positionnement sur des parcelles cultivées en grande culture.  
Conservation des terres de culture à rendement correct en-dehors du projet.

### Assolement 2023

RPG 2023 sur la commune de Vallon-en-Sully

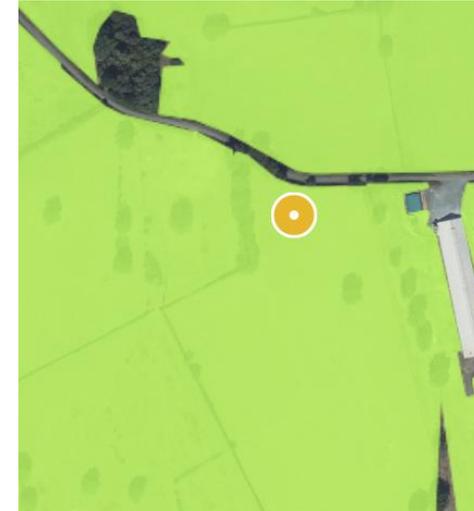
**Prairie de 6 ans ou plus (couvert herbacé)**



### Assolement 2022

RPG 2022 sur la commune de Vallon-en-Sully

**Prairie permanente - herbe prédominante (ressources fourragères ligneuses absentes ou peu présentes)**



# **ENJEUX IDENTIFIES ET IMPACTS POTENTIELS**

# ENVIRONNEMENTAL – Zonages les plus proches

## 1- ZNIEFF TYPE 1 ET 2

### **ZNIEFF Type 1 - VALLEE DU CHER EN AVAL DE MONTLUCON (830020374) :**

#### Habitats déterminants:

Landes sèches, Lacs, étangs et mares eutrophes permanents, Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus des grands fleuves

#### Espèces déterminantes:

- Amphibiens** : Crapaud calamite, Rainette verte
- Lépidoptères** : Satyrium pruni
- Mammifères** : Barbastelle d'Europe, Castor d'Eurasie, Chat forestier, Loutre d'Europe
- Odonates** : Aeshna affinis, Brachytron pratense, Ceriagrion tenellum, Coenagrion mercuriale
- Oiseaux** : Rousserolle verderolle, Martin-pêcheur d'Europe, Canard chipeau, Oedicnème criard
- Orthoptères** : Aiolopus thalassinus thalassinus, Bicolorana bicolor
- Phanérogames** : Callitriche obtusangula, Crassula tillaea

### **ZNIEFF Type 2 - VALLEE DU CHER (830020592) :**

#### Habitats déterminants:

Forêts riveraines à Fraxinus et Alnus, Landes sèches, Pavements rocheux quasi nus, Falaises continentales siliceuses acides, Forêts mixtes de Quercus-Ulmus-Fraxinus, Lacs, étangs et mares eutrophes permanents

#### Espèces déterminantes:

- Sonneur à ventre jaune, Triton crêté, Grand Capricorne, Écrevisse à pieds blancs, Cuivré des marais, Chat forestier, Loutre d'Europe, Milan noir

## 2- NATURA2000

### **Directive Habitat - Forêt de Tronçais (FR8301021)**

#### Habitats déterminants:

Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus, Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum, Prairies maigres de fauche de basse altitude, Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior, Eaux douces intérieures...

#### Espèces déterminantes:

- Limoniscus violaceus
- Grand capricorne (Lucanus cervus)
- Osmoderma eremita
- Grand capricorne (Cerambyx cerdo)
- Austropotamobius pallipes
- Lamproie de Planer (Lampetra planeri)
- Chabot commun (Cottus gobio)
- Triton crêté (Triturus cristatus)

## RESUME DES ENJEUX

### **Milieux :**

Les zonages portent principalement sur des milieux humides et des bois voir des points d'eaux.

Les prairies pourraient être concernées par les ZNIEFF. Plusieurs classes de forêt sont aussi concernées par ces zonages.

### **Espèces :**

Parmi les espèces déterminantes, on trouve des amphibiens comme le Sonneur à ventre jaune et le Triton crêté, des insectes comme le Grand Capricorne et le Cuivré des marais, des mammifères comme le Chat forestier et la Loutre d'Europe, et des oiseaux comme le Milan noir. La zone est également importante pour de nombreuses espèces protégées au niveau national et européen.

# ENVIRONNEMENTAL – Description du site

## 1- MILIEU PRÉSENT SUR LE SITE

Le site est un terrain agricole exploité en pâturage. Les terres ont été et sont régulièrement travaillées.

Le site ne présente pas de milieu similaire à ceux que l'on peut trouver dans les zonages ZNIEFF et Natura2000 environnants. Les terrains ne présentent pas de point d'eau ou de bois. Les haies boisées ainsi que l'arbre présent au milieu des terrains seront maintenues.

ZNIEFF de Type 1 à 4,75km.

ZNIEFF de Type 2 à 3,2km.

Natura2000 à 10,7km.

## 2- MESURES MISES EN PLACE

Afin de ne pas impacté la biodiversité présente sur le site, ces mesures sont proposées :

- Voirie en bande enherbée
- Aucune artificialisation des terrains (pieux battus)
- Poste de livraison proche de la route afin d'éviter la mise en place d'une voirie lourde
- Espacements de 8 mètres minimums entre panneaux afin de conserver des zones de chasses potentielles
- Maintien des haies végétalisées

## RESUME DES IMPACTS

### Milieus :

**Nul à Très faible**

Le milieu de la ZIP présente quelques enjeux biodiversité. Toutefois l'activité ne changera pas et le terrain n'est pas recensé dans les zonages.

### Espèces :

**Nul à Très faible**

Les espèces présentes sur les terrains ne seront pas perturbées grâce à la non-artificialisation des sols et aux espacements conséquents des panneaux. Aucune espèce ne sera perturbée car l'activité agricole ne changera pas sur la parcelle.

## PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



## PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



## PAYSAGER – PHOTOS – ANNEXE 4



# PAYSAGER

## ENJEU 1 - LOINTAIN

CHATEAU de BUSSIERE :

- **2,9 km de distance**

-Boisements et grande distance camouflant entre les sites et la ZIP



## ENJEU 2 - PROCHE

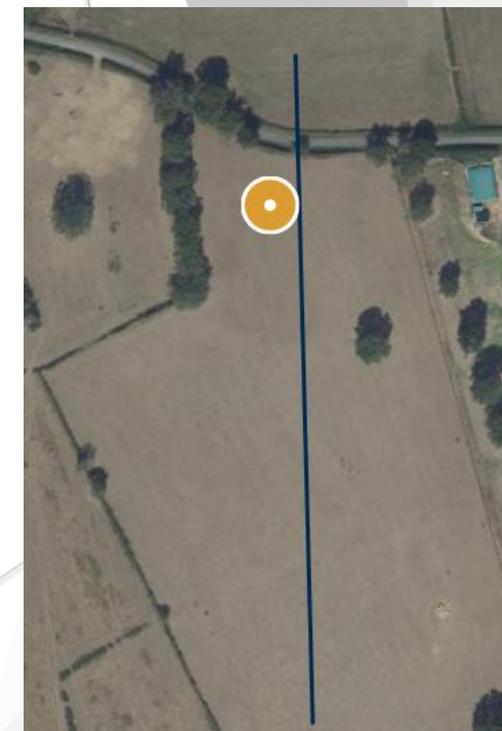
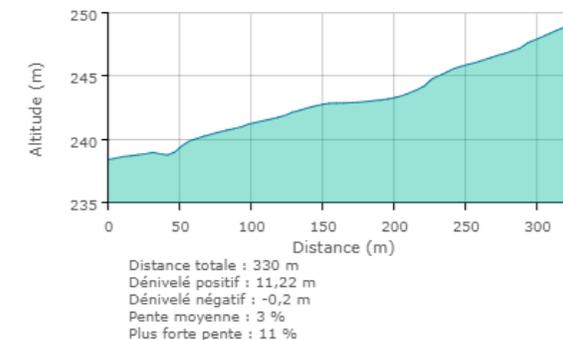
Habitations proches et routes :

Le relief étant plat, les quelques habitations proches n'auront aucune visibilité sur les panneaux, des haies existantes cachent actuellement la ZIP et elles seront renforcées si nécessaire.

Il en est de même pour les routes, les haies camoufleront les panneaux.



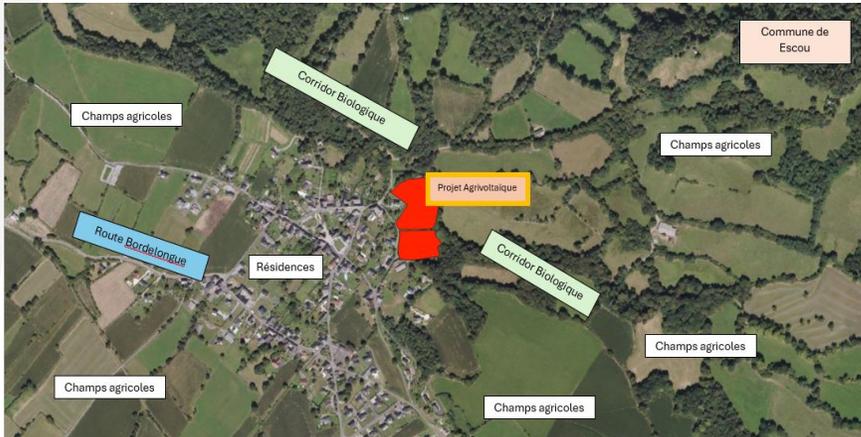
## PROFIL ALTIMÉTRIQUE



# PAYSAGER

## 1- LE SITE ET LES ALENTOURS

- Vallon-en-Sully
- Voir plan des abords du projet – Annexe 6



## 2- MESURES MISES EN PLACE

- Renforcement des haies végétalisées couvrantes au besoin (essences locales)
- Recul de 12 mètres minimum à la route

## RESUME DES IMPACTS

Lointain : Très faibles  
Proche : Faibles



# **TECHNIQUE**

---

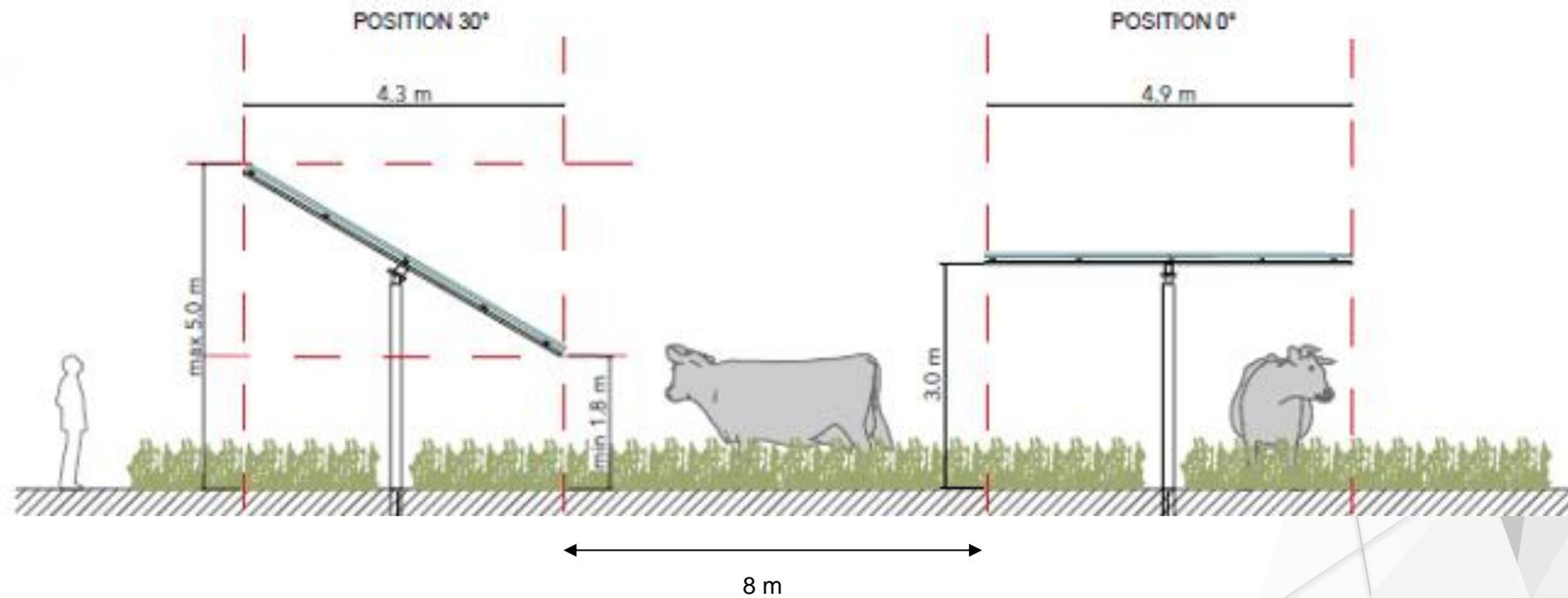
## Technique – Plan de masse



- Poste\_electrique
- Bache
- Portails
- Cloture
- Panneaux

# Technique – Caractéristique des panneaux

Trackers photovoltaïques



# Technique - Raccordement



RACCORDEMENT  
AUX LIGNES LES  
PLUS PROCHES À  
365 MÈTRES  
(EXTENSION  
SEULEMENT)

# Technique – Sécurité Incendie

Caractéristiques des voies de circulation :

- Largeur 5 mètres,
- Force portante calculée pour un véhicule de 160 kN avec un maximum de 90 kN par essieu, ceux-ci étant distants de 3,60 mètres au minimum,
- Rayon intérieur minimal de 11 mètres,
- Sur largeur de  $S = 15/R$  dans les virages de rayon intérieur inférieur à 50 mètres,
- Hauteur libre de 3,50 mètres,
- Pente inférieure à 15 %.

Une réserve souple est un dispositif permettant de disposer d'un volume d'eau adapté aux risques.

Caractéristiques techniques

- NFS 62-250 (projet de normalisation) ;
- Posée sur une surface plane, parfaitement horizontale, et dépourvue d'éléments perforants ;
- Volume d'eau variable, jusqu'à 2 000 m<sup>3</sup> ;
- Un orifice de remplissage ;
- Un évent ;
- Un trop plein ;
- Un anti vortex interne DN 100 mm pour éviter le placage de la citerne à l'aspiration ;
- Une ou plusieurs prise(s) directe(s) inox de 65 ou 100 mm sur le côté, ou un piquage de 125 ou 150 mm pour le raccordement de la tuyauterie enterrée (dans le cas de l'installation d'un poteau d'aspiration ou d'une prise fixe) ;
- Protection antigel des raccords ;
- Vanne de barrage avec clé à proximité.



Les recommandations du SDIS03 sont prises en compte et respectées dès le début du dimensionnement du projet, on retrouve notamment :

- Les largeurs de pistes supérieures ou égales à 5m
- Les bandes de roulement et les raquettes
- L'adaptation des portails
- Le balisage du site
- La formation de l'exploitant aux bonnes pratiques



Vue du dessus

L'installation d'une bâches souples anti-incendie sera mise en place :

- 120m<sup>3</sup>
- 11.65m\*9.16m\*1.5m

# Technique - Surfaces

Voici les surfaces à considérer :

- Surface du projet : 30 425 m<sup>2</sup>
- Surface du poste de livraison/transformation :  $5.2\text{m} \times 2.7\text{m} \times h=2.5$  soit 14.04 m<sup>2</sup>
- Surface des pieux battus : 4 pieux par table : 0.05 m<sup>2</sup> par pieux ; soit 264 pieux ; soit 13,2 m<sup>2</sup>
- Surface des bâches anti-incendie :  $11.65\text{m} \times 9.16\text{m} = 106.7$  m<sup>2</sup>
- Surface couverte par les panneaux : 4 920 m<sup>2</sup>
- Surface piste lourde : Pas de piste lourde

La surface artificialisée se calcule comme :

$$S_{\text{bâche}} + S_{\text{pieux}} + S_{\text{poste}} + S_{\text{piste lourde}} = 106.7 + 13.2 + 14.04 = 133,94 \text{ m}^2$$

Soit :

**0.44 % du terrain concerné**

**POUR UN PROJET AGRICOLE REUSSI**



# LE PROJET AGRICOLE

## L'EXPLOITATION AGRICOLE

Francis GUYONNET (exploitant/Propriétaire)

Culture et élevage associés

## PROJET AGRIVOLTAÏQUE SUR MESURE

L'exploitant a sollicité EtherEnergy afin d'expérimenter l'agrivoltaïsme bovin sur des terrains à faible valeur agronomique. Ce projet aura pour but de limiter l'impact des aléas climatiques sur les pâturages dans le sud de la France tout en permettant d'améliorer le bien être animal grâce à un apport d'ombre

Un suivi agronomique sera mis en place afin de prouver le bénéfice agronomique apporté par les panneaux et, à minima, le maintien du rendement des UGB.

Le dimensionnement du parc a été défini avec l'exploitant agricole et permet le maintien de son travail .

L'exploitant souhaite l'intégration de haies tout autour de la parcelle pour créer des refuges de biodiversité et limité les vues sur le parc.

# CHAMP AGRIVOLTAÏQUE À STRUCTURES MOBILES





# EtherEnergy

MERCI !

N'hésitez pas à nous contacter !

06 06 40 23 30

[alex@etherenergy.net](mailto:alex@etherenergy.net)

[www.etherenergy.eu](http://www.etherenergy.eu)